



## PROVINCE NORD

### AVIS DE MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

#### CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE WAA WI LÛÛ (HOUAÏLOU)

La SÉCAL, agissant au nom et pour le compte de la province Nord, informe les entrepreneurs qu'elle lance une consultation en vue de la passation d'un marché de gré à gré pour les travaux de construction du Centre culturel de WAA WI LÛÛ (HOUAÏLOU).

#### 1. Maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : La province Nord

Maître d'ouvrage mandataire : La SÉCAL

#### 2. Objet de l'appel d'offres

Le projet comprend la construction de plusieurs locaux (800 m<sup>2</sup> environ : cases, administration, expositions, animations, sanitaires, scène), l'aménagement d'espaces extérieurs et la création de voiries.

Cette consultation fait suite à un appel d'offres en lots séparés déclaré infructueux.

Les travaux seront réalisés en une seule tranche. Les lots concernés sont les suivants :

01	Macro-lot Fondations / Clos / Couvert
02	Terrassements / VRD / Aménagements extérieurs
10	Peinture
16	Menuiserie Bois
19	Revêtement de sols et murs
20	Équipements / Aménagements
21	Espace coutumier

#### 3. Procédure de passation

Les marchés de travaux seront passés, **en lots séparés**, après consultation de gré à gré en application du 5° de l'article 35 de la Délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> Mars 1967 modifiée.

#### 4. Consultation, retrait du dossier et renseignements

Le dossier peut être consulté sur les lieux suivants :

- SÉCAL, 311, rue des Cassis à Koné – Tél. 47.73.80
- Cabinet PERSPECTIVE, 16, rue René Milliard à Nouméa – Tél. 27.83.93
- Mairie de Waa Wi Lûû (Houaïlou) – Tél. 42.52.20

Le dossier de consultation est mis en ligne à la disposition des opérateurs économiques sur le site [www.marchespublics.province-nord.nc](http://www.marchespublics.province-nord.nc).

Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés au dossier de consultation des entreprises.

#### 5. Critères de sélection

Les offres seront jugées dans les conditions de la Délibération 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 modifiée, selon les critères fixés et pondérés mentionnés à l'article 4.1 du Règlement Particulier de la Consultation.

#### 6. Date et lieu de remise des offres

Les offres devront être déposées contre récépissé à la SÉCAL au 311, rue des Cassis à Koné, ou adressées et parvenues, en recommandé avec accusé de réception, à la SÉCAL – BP 1 – 98825 Pouembout avant le **Jeudi 23 juillet 2020 à 16h00**.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours.

#### 7. Autres renseignements

Les offres devront être conformes au Règlement Particulier de la Consultation joint au dossier de consultation. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.